

Le médecin et la télémédecine



La formation en bref...

Depuis le début de la pandémie liée à la COVID-19, l'utilisation de la télémédecine a été propulsée dans la vie de plusieurs médecins et patients. Présentant plusieurs avantages, mais aussi quelques écueils, nul doute que cette modalité de pratique est là pour rester.

Pour le Collège des médecins du Québec, inciter les médecins à apprendre à utiliser la télémédecine à bon escient et selon certains paramètres propres à la profession médicale apparaît comme essentiel.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cette formation, le participant sera en mesure de :

1. S'approprier le vocabulaire fréquemment utilisé en télémédecine;
2. Identifier les bonnes pratiques en téléconsultation;
3. Utiliser adéquatement le téléavis;
4. Transposer en télémédecine les normes déontologiques;
5. Adapter les activités d'apprentissage et la supervision des apprenants lors de l'utilisation de la télémédecine.

Animateurs

- Docteure Josée Bourgault, médecin de famille
- Docteure Manon Poirier, médecin de famille
- Docteure Nathalie Saad, pneumologue
- Docteure Louise Samson, médecin de famille

Format de l'activité

Formation de 90 minutes offerte en ligne aux médecins en pratique, selon un calendrier établi.

Coût

- Médecins: 85\$, plus taxes

Inscription

L'[inscription](http://www.cmq.org) doit être effectuée sur le site sécurisé du Collège des médecins du Québec (www.cmq.org).

Conditions d'annulation pour les inscriptions en ligne

- De 8 à 30 jours avant la date de l'atelier : un montant de 50 \$ est retenu pour frais administratifs.
- 7 jours ou moins avant la date de l'atelier : aucun remboursement.

Renseignements

Téléphone : 514 933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ateliers@cmq.org

Attestation

Déclaration de formation continue au Collège des médecins du Québec : Les médecins qui participent à cette activité peuvent déclarer 1,5 heures de développement professionnel reconnu dans la catégorie A, sous l'onglet « Activité reconnue par un organisme québécois agréé en formation continue ».